porte où j'irai la chercher! Quel que soit l'endroit impur où elle s'est réfugiée, j'y entrerai, malgré tout et contre tous, et je la traînerai à la lumière....

—Ce n'est pas elle la plus coupable!

—L'esprit du mal est en elle; c'est le souffle du démon qui a corrompu cette enfant; elle ira jusqu'au bout de l'infamie poussée par cette force invincible qui la faisait fuir de chez moi, lorsque mes mains se faisaient maternelles pour la caresser, pour l'endormir, pour la protéger et la ramener au bien! Si je ne l'arrête pas, dans cette course à l'horreur, de ma main justicière, le nom que les miens m'ont laissé simple, modeste, mais sans une tâche, le nom que ma pauvre femme était fière de porter, deviendra un nom fameux parce qu'il sera l'enseigne de quelque crime abominable! Non, non, je sens que sa mère me voit, me juge et m'approuve!.... La pensée de la malheureuse femme est en moi, et, je me sens courageux, fort, résolu.... Me tuer pour échapper à la honte, ce serait une faiblesse, et, d'ailleurs, je n'emploierai rien.... C'est elle, la misérable enfant, qui prononce sa condamnation;.....

Hubert avait dit ces paroles avec énergie; puis, soudain, un attendrissement l'envahit, une désolation passa dans son regard, ses yeux se mouillèrent.

—Mais vous, mon bienfaiteur, vous pardonnerez bien, n'est-ce pas? à ce coupable irresponsable dont l'enfant aujourd'hui se lève contre vous?

Hernandès ne répondit rien: il ouvrit ses bras à Martial Hubert, et leur étreinte fut longue, émue, sincère.

Hubert se redressa, apaisé.

—Soyez tranquille, je veille sur vous, dit-il à Hernandès; continuez votre mission qui s'achèvera, parce qu'elle est juste.... En vous protégeant, j'accomplirai la mienne!

—Merci! dit encore Hernandès.

VII

LE RETOUR D'EDMÉE.

Après le départ de Martial Hubert, Hernandès resta un instant songeur.

Combien c'était chose heureuse que, comme par miracle, la mission de l'arrêter eût été confiée à cet ami dévoué!

Il aurait été emprisonné, il aurait été soumis à une instruction cruelle comme celle d'il y a vingt ans, et dont il frémissait encore, quand sa pensée le reportait à cette sinistre époque!

Non, non! il lui fallait sa liberté; il ne fallait pas qu'il en fût privé, même pendant une heure!

Puis, par la souffrance, par les larmes de sang qu'on lui avait fait verser, par le long martyre qu'il avait enduré, il s'était placé bien au-dessus des lois humaines, qui avaient été si terribles pour lui.

Hernandès ne voulait pas demander à l'appareil judiciaire de son pays sa justification et sa vengeance: de sa justification, il n'avait pas besoin, maintenant qu'il avait supprimé la personnalité de Paul Aubert, et quant à sa vengeance, il en faisait le but de sa vie.

C'était l'œuvre de justice à laquelle il s'était donné.

Pour l'accomplir, il entendait être seul, afin qu'elle fût aussi complète qu'il le désirait.

Il ne consultait que sa conscience, qui ne lui reprochait rien.

Comme il ne voulait pas demander aux hommes ni leur secours, ni leur appui, il devait aussi se défendre d'eux.

Or, à cette minute, sa liberté était menacée; il devait la protéger.

Il se conduirait donc encore comme un coupable qui échappe aux recherches et qui détourne les pistes.

Après le récit de Gispalon et l'abominable confession de Fernande, il était décidé, dès que le sang-froid lui était revenu, à rentrer au Grand Hôtel. On sait qu'il pensait y trouver Emmeline, et que, sans ménagement, il était décidé à la chasser avec une énergie indignée. Surprise par cette exécution inattendue, elle serait allée rejoindre ses deux complices, et tous trois auraient été plongés en un désarroi qui lui aurait donné le temps, à lui, de courir vers Edmée.

Il se sentait en lui, tant son amour lui revenait victorieux et jeune, la puissance de la ramener à la raison!

Pouvait-il prévoir ce qui arriverait? Pas une minute, il n'avait songé que cette idée de le dénoncer à la police pourrait entrer dans l'esprit de ses ennemis! N'avaient-ils pas eux-mêmes mille raisons de redouter la Justice?

Mais, toujours en éveil, décidés à tout ce qui pourrait le perdre, ils n'avaient cependant pas hésité.

Et, maintenant, Hernandès n'osait plus partir pour Blancheville.

Il se disait que là-bas sa mémoire était maudite, que le crime de Pierre-Bénite était devenu une légende dont son nom portait l'horreur.

Certainement, en raison de la dénonciation même, des ordres avaient dû être envoyés aux magistrats de Blancheville.

Il savait bien qu'il pouvait aller et venir au milieu de tous sans être reconnu, mais s'il allait à Edmée, si Edmée le voyait, si la voix mystérieuse et divinatrice des cœurs parlait en elle et qu'elle le reconnût soudain, les yeux éclairés et les bras tendus?

Il était perdu!....

Et alors que deviendrait Edmée?

Le voile sombre de la folie qu'il avait essayé de soulever retombait plus lourd sur elle.

Et ses ennemis triomphaient!

Il ne pouvait donc pas aller à Blancheville.

Que faire?

Alors, il pensa à Mme de Someville, et dès que cette pensée lui vint, il l'arrêta avec une subite espérance.

Du reste, n'avait-il point prévenu Georges qu'il rendrait visite à sa mère pour l'entretenir de choses graves?

C'est en effet, il ne pouvait lui laisser ignorer le retour d'Edmée, et c'était sur elle qu'il comptait pour la recueillir, la soigner.

Mme de Someville, alors que la douleur la soulevait et qu'après le duel, Chédoine et Hernandès lui ramenaient rue des Feuillantines Georges de Someville blessé, Mme de Someville avait parlé de la pauvre folle avec désespoir, avec une affection qui demeurait ardente, et son exhaltation même trahissait le remords dont elle était sourdement torturée, quand elle songeait que cette pauvre enfant, dont la mère agonisante lui avait laissé la garde, était peut-être morte, abandonnée, seule sur une route déserte!

—Oui, c'est à madame de Someville, se disait Hernandès, qu'il faut aller confier le sort de ma bien-aimée; c'est par elle que je la retrouverai, et toutes les violentes paroles qu'elle a proférées inconsciemment contre Paul Aubert ne pèseront guère à côté du service qu'avec la même inconscience elle va me rendre!

Pour donner plus de vérité au récit qu'il ferait à Mme de Someville, Hernandès voulut mener avec lui Gispalon.

Mme de Someville connaissait le braconnier.

C'était un rude chasseur, comme on sait, qui, à l'époque où elle habitait Blancheville, était venu plus d'une fois lui vendre du gibier, et quand on l'avait vu une fois, on n'oubliait pas cette tête sauvage et tourmentée.

Mme de Someville croirait au récit du braconnier comme il y croyait, lui, Hernandès.

Quel intérêt, en effet, cet homme avait-il à mentir?

Hernandès sortit du Grand-Hôtel.

Pour ne donner aucun soupçon, il y laissa son installation.

Ainsi, dans le cas où une surveillance serait organisée, elle serait surtout très étroite autour de l'hôtel, et ce n'est pas là qu'on le trouverait.

Il se fit conduire chez M. Chédoine, aux Champs-Elysées.

Solange, très inquiète, accourut à sa rencontre, dès qu'il fut dans le jardin, et l'interrogea avec anxiété.

—Je ne sais pas ce que le destin me réserve, lui dit Hernandès, mais les menaces se multiplient autour de moi.

—Il me semble que mon cœur devine tous vos périls, répondit Solange. C'est la fièvre qui le fait battre ainsi, et quand ma main l'interroge, il tremble. Oh! prenez garde, mon ami! Ce n'est pas moi qui vous conseillerai ni un abandon, ni une faiblesse, mais si Dieu est contre vous, ne le tentez pas!

—Dieu peut-il donc être contre l'innocent, peut-il donc être avec les coupables? demanda Hernandès avec un peu d'âpre amertume dans la voix.

—Qui sait s'il ne veut point, parfois, soumettre aux plus dures épreuves les âmes les plus fortes?

—Ces épreuves ne m'arrêteront pas. Si je ne puis accomplir mon devoir, c'est qu'un mystère bien plus fort que les volontés humaines, domine ma vie, qui en sera brisée. J'arriverai au but, où je tomberai mort sur la route, et mon corps vaincu attestera mon effort, effort sans trêve, et mes espérances que la mort seule pouvait éteindre!

—Que Dieu vous protège! dit Solange les yeux levés au ciel; c'est depuis que je vous connais, l'unique prière de mon âme!

Un regard d'Hernandès la remercia [illegible] que toutes les paroles qu'il aurait [illegible]

—Gispalon est-il encore ici? demanda-[illegible]

—[illegible] répondit Solange.... On lui a [illegible] après quoi, il m'a de[illegible] jardin. Il s'occupe [illegible] lui a confiée [illegible] j'ai gardé ainsi sur sa [illegible] que peut-être [illegible] de lui.

[illegible] je veux le [illegible]

—Dites à ce malheureux que je vous ai envoyé tout à l'heure de venir ici sans retard.

Quelques minutes après, Gispalon arriva.

En revoyant devant lui l'homme qui lui avait posé des questions si pressantes, l'œil du braconnier s'éclaira: il enveloppait Hernandès d'un regard aigu, plein d'une attention étrange, et dans lequel on devinait l'effort extraordinaire de quelqu'un qui cherche à fixer un souvenir confus qui vacille dans la mémoire et qui va s'éteindre.

—Venez avec moi tout de suite, lui dit Hernandès d'un ton qui n'était ni impératif ni dur, mais qui commandait tout de même.

Puis, il prit la main de Solange, et son regard lui demandait pardon d'agir ainsi.

Solange fit un geste qui voulait dire: "Je vous approuve."

A la porte, Hernandès fit monter Gispalon en voiture à côté de lui et donna au cocher l'adresse de Mme de Someville, rue des Feuillantines.

Pendant tout le trajet, les deux hommes ne dirent rien.

Hernandès était songeur; du coin de l'œil, Gispalon l'observait.

Ils arrivèrent bientôt, et, en descendant de voiture, Hernandès dit à Gispalon:

—Suivez-moi.

—En sonnant à l'appartement de Mme de Someville, il était très ému!

Ce fut la femme de ménage qui vint ouvrir, et elle ne put regarder Gispalon sans une sorte de stupéfaction défiante.

Cependant, comme elle reconnut Hernandès pour une des personnes qui avaient ramené Georges après son duel, elle fit entrer les visiteurs dans le petit salon, où Mme de Someville vint bientôt les rejoindre.

En voyant le braconnier, elle ne put retenir un cri.

Elle avait du premier regard reconnu l'homme qui vivait en sauvage dans la forêt Bellasse et qui avait été assez près mêlé au drame d'où tous ses malheurs étaient venus.

Hernandès, après avoir salué Mme de Someville, lui dit:

—Cet homme, madame, est porteur d'une nouvelle très grave et qui a pour vous un intérêt supérieur.

—Quelle nouvelle? demanda Mme de Someville, qui se sentait envahir par une vague appréhension.

—Parlez! dit Hernandès à Gispalon.

Depuis qu'il se savait en présence de Mme de Someville, la femme du procureur de Blancheville, une singulière expression avait animé le visage de Gispalon.

Il y avait dans cette expression-là du contentement, de la joie, une véritable émotion dont son dur visage ne portait pas souvent le reflet.

Avant de commencer son récit, il ne put pas s'empêcher de dire:

—Ah! je reconnais bien madame!.... Tant mieux!.... C'est la tante de la demoiselle.... Eh bien! elle est sauvée maintenant, la pauvre!

—Quelle demoiselle? demanda d'une voix très vive Mme de Someville, surprise.

—Ecoutez-le, madame, dit Hernandès.

Alors, Gispalon raconta l'arrivée d'Edmée à Blancheville et le malheureux état dans lequel elle se trouvait; il dit aussi comment il était venu à Paris, poussé par le désir de trouver M. de Givres, de le voir de lui parler.

Muette, immobile, très pâle, avec un mouvement convulsif des lèvres qui trahissait l'intense émotion dont elle était agitée, Mme de Someville écoutait.

Sa poitrine se soulevait et, par moments, on eût dit qu'elle voulait parler, mais qu'une force souveraine de sa volonté arrêtait les mots sur ses lèvres.

Quand le braconnier eut terminé son récit et qu'il dit encore combien la pauvre Edmée était pitoyable et vieillie, Mme de Someville ne put pas plus longtemps se contenir: le sanglot dont son cœur était serré se déchira, et des larmes abondantes, désolées, douloureuses, montèrent à ses yeux....

Hernandès, lui aussi, était profondément remué, et pour être maître de son trouble ému, il fallait bien qu'il fût redevenu l'homme vraiment fort que les coups inattendus de la journée avaient pourtant bien entamé.

Mme de Someville s'était assise et, la tête dans ses mains, pleurait.

—Je vous ai entendu parler, madame, dit enfin Hernandès, la première fois que je vous ai vu ici, des malheurs de votre vie; je vous ai entendu prononcer des noms que je n'ai point oubliés; vous avez raconté vos angoisses au sujet d'une jeune fille disparue, et, comme le hasard m'a fait, dans la maison de M. Chédoine, rencontrer cet homme, j'ai pris la liberté de l'emmener auprès de vous pour qu'il pût vous dire au moins que l'infortunée que vous avez tant pleurée est encore vivante.

—Je vous remercie, monsieur, dit Mme de Someville, et je regrette bien d'avoir été, le jour où vous êtes venu chez moi, d'une injuste dureté; mais mon fils était blessé, et ma douleur est mon excuse....

—Votre douleur était trop légitime; je ne me souviens que de l'émotion qu'elle m'a causée.

—Je ne sais pas si la nouvelle que m'apporte cet homme me donnera la paix de l'âme et un peu de bonheur. Elle me touche profondément, au point de faire passer en moi comme un vertige. Il me semble que ma pensée m'échappe. Vous, monsieur, que les circonstances paraissent vouloir mêler à ma vie, vous qui paraissez bon et qui avez secondé mon fils, vous, enfin, pour qui Georges a tant d'affection, secourez-moi.... aidez-moi.... Que faut-il faire?.... Parlez, je vous obéirai....

—Il ne faut pas laisser la pauvre femme retrouvée un jour de plus dans l'infortune. Il faut aller à son secours, non pas demain, mais aujourd'hui, il faut la ramener auprès de vous, la conduire ici dans votre maison, réchauffer ce pauvre être abandonné et sans famille au feu bienfaisant de votre foyer. Il faut la soigner, ranimer son âme que le vent du malheur a glacée, comme les bises d'hiver bleuissaient et meurtrissaient ses pauvres mains, quand elle errait sur les grandes routes.

L'émotion montait en Hernandès, s'élargissait, le prenait tout entier, et sa voix en était brisée, sourde, haletante.

Mme de Someville écoutait ces paroles et les approuvait silencieusement d'un geste de tête qui signifiait:

—Parlez, parlez toujours; tout ce que vous direz répond à ma pensée!

—Madame, reprit Hernandès, qui fit un effort pour raffermir sa voix et qui voulait conclure d'un mot décisif, Madame, il faut partir sur l'heure!

—Je partirai, répondit Mme de Someville.

A ce moment, Georges revenait du Ministère.

Il entra au salon et demeura stupéfait du spectacle qu'il avait devant les yeux: sa mère encore toute en larmes, Hernandès pâle et résolu, et un étranger bizarre, une forme agrandie d'un gnome qui serait le géant de sa race et qui guettait Mme de Someville d'un regard furtif.

Ce fut la douleur de sa mère qui lui apparut tout d'abord.

Alarmé, il se précipita vers elle.

—Qu'arrive-t-il? pourquoi pleures-tu, maman?

—Ce n'est rien, mon enfant, rassure-toi. Ces larmes ne sont pas les larmes cruelles dont il faut avoir peur. Edmée dont je t'ai tant parlé, pour qui je te faisais prier pendant ton enfance, Edmée que je pleurais durant les nuits pénibles où le cauchemar me hantait, promenant sur moi les terribles remords, Edmée est retrouvée!

—Oh! mon Dieu! s'écria Georges, l'œil brillant dans un élan de joie spontanée.

Ce cri, jailli du cœur, fit du bien à Hernandès: il tendit sa main à Georges, qui la pressa fortement.

—Elle est retrouvée, oui, mon enfant, continua Mme de Someville, mais le malheur est encore sur elle. Elle est aujourd'hui là-bas, dans ce pays qui est le sien et où l'ont ramené ses pas inconscients, elle est perdue, abandonnée, errante, comme elle l'était hier. Mon affection et mon devoir exigent que, sans retard, je coure auprès d'elle.

—Je vous accompagnerai, mère; il faut partir.

Hernandès intervint.

—Non, restez, mon ami. Mme de Someville partira seule. Cet homme, dont elle aura sûrement besoin, l'accompagnera. C'est Mme de Someville qui ramènera à Paris Mlle Edmée de Givres.... Votre présence ici peut être nécessaire.... Restez, croyez-moi....

Et Hernandès appuyait sur les mots comme pour insister, en même temps qu'il adressait à Georges un regard qui portait en lui une prière.

Mme de Someville vint à son aide.

—Oui, reste ici, Georges.... Monsieur doit avoir raison.... Tu m'as raconté de quelle façon il t'a servi, de quelle façon il t'a sauvé; aujourd'hui, il est le messager d'une nouvelle qui peut avoir sur ma vie une grande action bienfaisante.... Ecoute-le, mon enfant!

—Je suis l'ami de M. de Hernandès, s'écria Georges, et je l'aime avec une reconnaissance respectueuse et infinie... Vos paroles, ma chère mère, me vont droit au cœur, car, c'est avec une joie profonde que je vous entends rendre hommage à l'homme vers qui me pousse un élan de sympathie puissante, irrésistible.... Je resterai.

Hernandès tenait toujours la main de Georges, et, en voyant cet enfant et cet homme unis comme pour résister ensemble aux attaques, aux batailles de la vie, Mme de Someville se rassura.

Elle essuya ses yeux que les larmes gonflaient encore.

Gispalon regardait, confus, intimidé, n'ayant pas l'air de comprendre bien exactement le caractère de cette scène intime, mais sentant passer sur sa tête un de ces souffles chauds qui lui étaient inconnus autrefois, et qui, depuis qu'un sentiment nouveau était éclos en lui, apportaient quelque chose de bon dans tout son être.

Il fallait se mettre en route sans retard, ainsi que l'avait dit Hernandès, et comme l'avait décidé Mme de Someville.

Un train de la ligne de Lyon partait dans une heure: c'était assez pour les quelques préparatifs rapides que Mme de Someville avait besoin de faire.

A la hâte, elle prit ce qui lui était nécessaire; elle s'habilla vivement d'un vêtement de voyage.

Pendant ce temps Hernandès répétait à Gispalon qu'il avait été l'ami d'Aubert et que tout ce qui touchait ce dernier l'intéressait autant que lui-même.

Il lui remit une somme d'argent dont il pouvait avoir besoin et que le braconnier voulait refuser, opposant toujours un mot qu'il avait trouvé et qu'il redisait constamment, comme si, entre tous, il rendait bien sa pensée:

—Je veux me racheter! Je veux me racheter!

Mais Hernandès avait insisté, et Gispalon avait dû prendre la bourse qui lui était tendue.

Georges et Hernandès accompagnèrent à la gare Mme de Someville et le braconnier de Pierre-Bénite.

Bientôt, le train partit.

La locomotive, jetant hors de ses flancs, par saccades, d'énormes jets de fumée, qui étaient comme le souffle puissant du monstre de fer et de feu, entraînait derrière elle la file des wagons, où les têtes des voyageurs passaient comme des apparitions.

Georges saluait de la main sa mère, qui, penchée à la portière de son compartiment, le regarda aussi longtemps que cela lui fut possible.

En entendant tout ce bruit qui s'enfuyait, Hernandès se disait qu'il eût voulu prendre place à côté de Mme de Someville, aller avec elle auprès d'Edmée....

Georges et Hernandès revinrent à pied de la gare.

Hernandès avait passé son bras sous celui du jeune homme.

Ils traversèrent le pont d'Austerlitz et comme le Jardin des Plantes s'ouvrait devant eux, ils y entrèrent.

Le Jardin était presque désert.

Dans la grande allée qui mène de la grille au Muséum, quelques enfants jouaient; deux ou trois promeneurs erraient.

Les deux amis gravirent la petite colline de gazon et d'arbres au milieu de laquelle le vieux cèdre du Liban se montre à la curiosité ébahie des visiteurs du dimanche.

A cet endroit, il n'y avait personne.

—Pauvre mère! dit Georges, quelle joie elle va éprouver en revoyant Edmée, et en même temps quelle douleur de la retrouver folle!

Hernandès, arraché à sa pensée solitaire, s'écria:

—Oui, je plains votre mère, mais combien aussi j'éprouve de pitié attendrie pour cette malheureuse qui, depuis vingt ans, n'a pas trouvé une maison amie où abriter son corps fatigué, où reposer sa tête sur laquelle s'était abattu le vent du malheur!

Un instant les deux amis restèrent de nouveau silencieux.

Puis, Hernandès, chez qui la pensée d'Edmée ramenait toujours celle de Colibri, instinctivement questionna Georges au sujet de la jeune fille.

—La visite que vous m'avez faite avec votre fiancée, dit-il, a été pour moi une joie véritable.

—Ah! s'écria Georges, mon âme était enchantée! Si vous saviez combien j'ai été heureux pendant le temps que nous avons passé dans la petite villa de Saint Mandé, entre ma mère et Colibri! Sous le bonheur immense qui m'inondait, le mal physique m'était léger. Ce temps-là restera dans la mémoire de mon cœur comme la plus pure et la plus fraîche impression de charme qu'il soit donné à un homme de ressentir.

Il y avait une vague tristesse, dans ces paroles et dans la voix qui les prononçait: Hernandès s'en aperçut.

—Pourquoi parlez-vous donc comme s'il s'agissait du passé, mon ami, vous si radieux hier encore, et pourquoi me dites-vous: "Mon âme était enchantée"? Est-ce que cet enchantement s'est évanoui? N'avez-vous eu que l'ombre du bonheur?

—Je voudrais bien pouvoir dire que ma joie est vibrante comme le jour où ma bien aimée vint s'agenouiller auprès de mon lit de souffrance, conduite par ma mère qui sacrifiait tous ses préjugés, —et vous savez si ces sacrifices-là coûtent!—ou bien comme aux jours où nous nous promenions la main dans la main, sa tête sur mon épaule, dans les mystérieuses allées du Bois!

—Pourquoi donc doutez-vous?

—Je ne sais pas.... et c'est de cette incertitude que je souffre....

La tendre sensibilité du jeune homme paraissait atteinte.

—Oui, dit-il, dans mon délire je l'appelais; c'était son nom toujours, qui montait de ma poitrine où mon cœur battait à ma bouche que la fièvre avait séchée. Ma pauvre mère souffrait. Toutes les angoisses maternelles, elle les a subies. Penchée sur moi, épiant mon souffle de malade, elle pensait avec terreur que la vie pouvait à chaque minute s'en aller de moi avec un soupir et ne plus laisser pour ses baisers que les lèvres glacées d'un mort! Puis, quand la voix me revenait, quand l'exaltation de la fièvre me redonnait une nouvelle vigueur et une vie nouvelle, quand des flammes passaient dans mes yeux qui s'allumaient, elle subissait la torture de son amour maternel déçu, car ce n'était pas elle que mon cœur tressaillant réclamait, que sous le délire de son cerveau ma bouche appelait à grands cris passionnés; non, ce n'était pas elle, ma mère! C'était Eve, c'était Colibri, celle que j'aimais! Alors, ma bonne mère est allée chercher Colibri, elle l'a prise par la main et, l'amenant à mon chevet, elle m'a dit: "La voilà!"

—O cœur de mère, murmura Hernandès, toujours prêt à tous les dévouements!

—Vous dire l'ange qu'elle fut dans la maison est impossible! Bientôt, ma mère l'aima comme son enfant, et quand je n'étais qu'assoupi, que mon regard vague errait dans la chambre, percevant pourtant la ligne confuse des choses, je les voyais rapprochées l'une de l'autre, embrassées comme dans une étreinte. Puis, je vous ai dit de quel charme, pendant ma convalescence, elle avait pénétré ma vie. Ma mère, aujourd'hui, la chérit tendrement, et moi je l'adore!

—Eh bien! c'est le bonheur! s'écria Hernandès.

—Quand le ciel est bleu et qu'un nuage passe, son ombre vous attriste; le ciel est toujours bleu, le soleil est toujours brillant, mais le nuage qui vient de l'horizon fait songer aux lendemains différents et dit que tout peut changer!

—Quel nuage passe donc au-dessus de vous?

—Je ne le vois pas, mais je sens son ombre pesante...... Oh! tenez, je suis heureux de pouvoir vous le dire; cela soulage mon cœur...... Colibri n'est plus ce qu'elle était. Elle paraît souffrir d'une mélancolie douloureuse, qui l'enveloppe et qui la ploie. Son œil si clair, si lumineux, si candide s'est voilé, et parfois une défiance farouche semble le traverser. Elle fait, lorsque je prends sa main dans la mienne, comme un effort pour retenir ses larmes.... J'ai voulu savoir, j'ai voulu connaître le secret de cette tristesse: elle s'est détournée.... Qui sait si une bouche perfide n'est point venue jeter son souffle maudit sur notre amour?

Georges avait prononcé ces dernières mots avec une douleur indignée.

Hernandès tressaillit.

Est-ce que ceux là étaient menacés aussi? étaient-ils donc enveloppés dans le complot qu'on avait tramé contre lui?

Il pressa le bras de Georges affectueusement et lui dit,

—Vos alarmes sont exagérées, mon enfant. Une jeune fille a toujours les timidités craintives, un peu farouches, de son âge. Ces émotions soudaines sont très souvent l'effet d'un amour débordant qui s'ignore et qui s'effraie même de l'excès de bonheur qu'il porte en lui....

—Comme je désire vous croire!

—Avez-vous confiance en moi? pensez-vous que dans ma vie, que les événements ont tourmentée, j'ai appris à sonder les cœurs?

—Je vous ai déjà dit que ma confiance en vous était plus qu'une croyance, c'était une foi.

—[illegible] je suis sûr que la jeune fille que vous avez choisie vous aime de toute son âme, de tout son être. Ne laissez pas votre imagination vous égarer.... J'ai la conviction que c'est le bonheur qui est à côté de vous. Mais souvent [illegible]

—Que dites-vous? qui pourrait lui faire croire que mon amour lui manque?

—Vous supposiez tout à l'heure qu'une main méchante avait pu jeter dans la coupe où vos jeunes lèvres altérées boivent le bonheur et l'amour une goutte de poison.... Soupçonnez-vous quelqu'un?

—Je ne vois nul [illegible] de moi personne qui ait des motifs [illegible]

dit Georges, je n'ai fait du mal à nul homme sur terre.

—C'est quelquefois une raison! les méchants sont nombreux, les bons sont rares, et la grande joie des méchants, c'est de haïr les bons.

—Mais qui donc? disait Georges.

—Et, réfléchissant:

—Ah! ce monsieur de Salmine!.... c'est le seul homme que je puisse considérer comme un adversaire.

—Et c'est bien suffisant! dit Hernandès d'un ton qui frappa l'attention de Georges.

Ils se turent un instant puis, Hernandès demanda à Georges:

—Connaissez-vous Blancheville?

—J'en suis parti très jeune, mais j'ai gardé assez fidèlement la mémoire de ce pays, qui était celui de ma mère.

—Vous ne vous rappelez pas qu'à l'époque où vous avez quitté Blancheville un drame venait de s'y passer?

—Oh! si, je m'en souviens! dit Georges, subitement assombri. Il s'agissait d'un assassinat, la nuit, sur une route qui traversait le bois.... L'assassinat fut suivi de vol.... Le fils de la victime fut arrêté et s'évada.... Ce malheureux s'appelait Paul Aubert.

—J'ai beaucoup connu Paul Aubert, interrompit Hernandès.

—Vous!.... s'écria Georges, stupéfait. Mais comment! Dans quel pays et en quelle circonstance?

—Je l'ai connu en Amérique où il s'était réfugié après son évasion. Je ne crois pas qu'un homme sur la terre ait autant souffert que lui. Je me suis lié avec lui et je l'ai aimé de tout mon cœur. J'ai été son confident et je suis son héritier. Sur moi même, je réponds de son innocence, et s'il s'est évadé, laissant croire qu'il faisait l'aveu du crime, c'est pour des raisons qui dominaient sa volonté.

—Je le sais, dit Georges, je connais les raisons qui guidaient cet infortuné!

Hernandès, en entendant ces mots, que Georges prononça d'une façon fort simple et toute naturelle, demeura stupéfait.

—Vous savez cela? demanda-t-il d'une voix qu'une émotion réelle faisait trembler.

—Oui, dit Georges, et la plus éclatante preuve d'amitié que je puisse donner, c'est à vous que je la donnerai.... Vous allez être le confident d'un secret que ma mère elle-même ignore.... Ecoutez-moi.

Georges de Someville regarda autour de lui. L'endroit était désert. Ils étaient arrivés au sommet de la petite colline. Autour d'eux, la masse grise de Paris sous la brume s'étendait.

—Mon père, dit Georges, était magistrat; il remplissait les fonctions de Procureur de la République à Blancheville, précisément à l'époque où le crime dont vous parlez s'est accompli. C'est lui qui, en l'absence du juge, fut d'abord chargé de l'instruction. Une dénonciation, avec des preuves qui paraissaient certaines, le mit dans la nécessité d'arrêter Paul Aubert.

—Oui, murmura Hernandès, c'est bien cela.

—Quand mon père revint chez lui, après avoir fait ce qu'il croyait être son devoir, un drame y était entré avec l'arrivée de ma cousine Edmée,—que ma mère aujourd'hui va chercher à Blancheville. Edmée était tombée défaillante au seuil de la maison, et sa raison s'était enfuie, chassée sous le vent du malheur. Ma mère était très anxieuse, et mon père apprit la nouvelle de la folie de sa nièce avec un pressentiment qui troubla sa conscience. Cependant, une lueur éclaira soudain le cerveau de la pauvre malade; une lucidité, fugitive comme un éclair, la rendit pour un instant à la réalité; alors, penché sur elle, mon père, qui avait voulu être seul auprès de son lit, reçut une confession dont il resta épouvanté.

Hernandès écoutait avec une ardente attention les paroles de son jeune ami.

Il était agité de sentiments où se mêlaient la douleur et l'espérance; son émotion était vive.

Pour la première fois, il allait entendre une justification de Paul Aubert.

Jusque-là, il pouvait se croire seul à affirmer son innocence absolue: qui donc, en effet, connaissait avec lui le secret du crime?

Le comte de Givres! il ne fallait rien attendre de cette âme mauvaise en laquelle le repentir n'existait pas, où jamais le remords n'entrait. Edmée! son être n'avait pu se remettre de l'ébranlement qui l'avait déséquilibrée, et sa raison qui avait disparu avait emporté le souvenir dans sa fuite. Le procureur de Blancheville? il était mort, et Hernandès devait penser que le secret avait été scellé sous ses lèvres mortes et que la tombe muette pour toujours le recouvrait.

Et voilà qu'aujourd'hui son fils parlait, voilà que Georges de Someville révélait à Hernandès qu'avant de mourir, son père lui avait dit toute la vérité!

—Mon père, continua Georges, pendant toute la nuit qui suivit la confession d'Edmée, souffrit au point de sentir son cœur éclater. A l'aube, son parti était pris. Non seulement il savait que le malheureux que, par son ordre, le désespoir angoissait dans une cellule était innocent, mais il savait—car Edmée qui avait assisté au crime le lui avait dit—il savait le nom du coupable. Mais livrer ce nom à l'infamie, c'était condamner Edmée à mort, c'était condamner à l'ignominie toute une famille qui était la sienne......

Georges s'arrêta un instant, regardant Hernandès.

—Le devoir commandait à mon père de ne point écouter son intérêt personnel, d'étouffer la voix intime qui lui criait: "Pitié pour les tiens!". Il n'eut pas le courage de le faire.... Il demanda à l'innocent un sacrifice inouï: il lui demanda de fuir, quand même sa fuite serait un aveu.... Et Paul Aubert y consentit: il s'évada.... Le sacrifice était fait.... Mais, tout à coup, mon pauvre père comprit que, pour sauver l'honneur des siens, il avait chargé sa conscience d'une faute qui était un crime et qu'il était impuissant à porter.... Alors, il se condamna lui même à l'expiation suprême: il se tua!

—Le malheureux! s'écria Hernandès.

—Oh! oui, le malheureux! vous avez raison, mon ami, de le dire.... Il n'y a pas d'expression humaine pour décrire la souffrance qu'il subit avant d'en finir.... Mon père était l'honnêteté même; il avait au cœur la croyance sincère cette croyance qui condamne le suicide.... J'étais un enfant alors, loin de lui, au collège; il m'adorait, il aimait ma mère d'une affection absolue, profonde, et, pourtant, malgré cela, il s'est tué...... Il fallait que le poids de la faute qu'il avait commise retombât bien lourd sur sa tête!......

Georges essuya une larme qui courait le long de sa joue.

—Avant de mourir, continua-t-il, mon père avait écrit des lettres, dont l'une, qu'il avait scellée, était pour moi.... Cette lettre était comme le testament personnel qu'il me laissait et dont personne ne devait prendre connaissance que moi, lorsque j'aurais atteint l'âge d'homme.... Bien que je fusse tout jeune, la mort de mon père n'était pas pour moi un mystère: je savais qu'il s'était tué, et j'avais gardé du spectacle de cette mort un souvenir puissant qui m'avait fait comprendre bien avant l'âge des choses auxquelles on ne songe guère quand on est enfant; ma raison s'était développée, hâtive, sous le souffle du malheur.... Aussi quand cette lettre écrite par mon père me fut remise par ma mère, il me sembla que je devinais son contenu.

—Mais votre mère sait aussi ce qu'il y a dans cette lettre? demanda Hernandès à Georges de Someville.

—Non, ma mère, comme je vous l'ai dit déjà, ignore tout. C'était la volonté de mon père. La terrible confidence qu'il me faisait, il voulait que ma mère ne la connût point, puisque c'est pour elle, pour l'honneur des siens qu'il avait commis la faute qui l'entraînait dans la tombe; en la lui révélant, n'eût-il pas ajouté, à la douleur qui accablait la pauvre femme, le poids de la honte et du remords?....

—En sorte que Mme de Someville ne connaît pas la cause du suicide de son mari?

—Quand j'ai eu vingt-et-un ans, j'ai reçu d'elle la lettre que mon père lui avait laissée pour moi: elle a voulu alors m'interroger, mais je lui ai répondu qu'il s'agissait d'un secret intéressant une famille dont le nom, d'après la volonté de mon père, ne devait être connu que de moi.... Certes, elle a dû souffrir, la pauvre femme, de ce mystère auquel son mari avait refusé de l'initier; mais elle connaît le devoir: elle a respecté mon silence, et sa bouche est depuis restée muette à ce sujet.

—Ce secret, vous l'avez toujours gardé?

—Oui, jusqu'à cette heure il n'a été connu que de moi.... Mais il me semble que je dois, que je dois vous le confier, car il me pèse.... Vous avez connu Paul Aubert, me dites-vous; vous avez la certitude qu'il était innocent? eh bien! n'est-ce pas mon devoir de vous dire que vous ne vous trompez point?

En disant ces derniers mots Georges de Someville regarda Hernandès bien dans les yeux.

Le jeune homme fut pénétré par l'expression de franchise et de bonté [illegible] regard de son ami [illegible].

D'un geste [illegible], Georges de Someville tira [illegible] de la poche de son habit [illegible] papier avait [illegible]

—Voici [illegible]

[illegible] Hernandès [illegible]

[illegible]

"Mon pauvre enfant, [illegible] toutes les [illegible] mande bien pardon [illegible] je vais commettre.

"Je me suis placé [illegible] toi, entre le [illegible] me dit de vivre; [illegible] "Meurs".

"J'embrasse avec des larmes, avec une désespérance éperdue la miniature qui est ton image adorée, mon petit, mon cher petit Georges!

"Le portrait de mon père, que je viens de regarder, est austère. Le noble vieillard porte avec une fierté majestueuse la robe et l'hermine blanche comme sa conscience, cette hermine du magistrat sur laquelle, moi, je viens de répandre la tache qui souille et que rien n'efface. Mon père m'avait enseigné la haute probité et l'honneur impeccable, et je l'entends parler comme si les lèvres de ce portrait s'ouvraient pour laisser tomber sa voix sur moi.

"—La faute contre l'honneur se lave avec le sang, me dit cette voix impérieuse, je t'ordonne de te tuer!"

"Il faut donc mourir.

"Je pense à toi, mon enfant, je pense à la sainte femme dont le tendre amour me faisait aimer la vie, je pense à ta mère, je pense à vous deux avec une inexprimable angoisse.

"J'entends dans ma poitrine mon cœur qui bat, et il me semble qu'il palpite là, dans ces lignes—les dernières que ma plume tracera.

"Mon fils, ton père doit te l'avouer: il a failli à son devoir.

"Un homme, dont je te dis le nom pour que jamais tu ne l'oublies, est perdu, condamné, déshonoré, maudit et proscrit par ma faute; cet homme s'appelle Paul Aubert.

"Que ce nom reste dans ta mémoire éternellement gravé: c'est le nom d'un innocent, d'un martyr!

"A côté de ce nom là, souviens-toi de celui du comte Raymond de Givres, qui est ton oncle.

"Le comte de Givres est né pour notre malheur à tous. C'est lui,—tu entends,—qui est l'auteur de l'assassinat dont Paul Aubert porte le poids. Par quelles hontes successives il est descendu ainsi jusque dans l'abîme du crime, ce serait trop long à te dire. Sache seulement que ton oncle est un assassin,—ma main frémit en traçant ces mots,—et qu'un innocent a été condamné à sa place.

"Ta mère l'ignore; elle l'ignorera toujours: l'infamie de son père la tuerait!

"Aime-la, cette bonne mère, mon Georges, comme elle le mérite. Entoure-la de tous les soins, console-la, donne-lui la force de vivre. Et puisse le temps qui ferme les plaies et qui guérit les blessures vous réserver encore à tous les deux, ô mes deux êtres chéris, des jours d'une vie douce et meilleure!

"Je te fais cet aveu—l'aveu de la faute dont l'expiation demande ma mort—pour que dans l'avenir tu te défendes et tu défendes ta mère contre le comte de Givres, qui est capable de tout, et pour que tu retiennes le nom du malheureux qui s'est sacrifié pour nous.

"En quelque lieu que tu sois, si Paul Aubert se trouve devant toi, sois-lui secourable jusqu'au dévouement absolu.

"Adieu, mon enfant, je vais mourir.... Ma dernière pensée est pour ta mère et pour toi, mon dernier regard est pour vous, le dernier mouvement de mes lèvres est un baiser pour vous, mes adorés.... Pardon, pardon....

"ANDRÉ DE SOMEVILLE."

Les dernières lignes de la lettre étaient d'une écriture écrasée par une main convulsive; des larmes y étaient tombées, effaçant presque les mots par endroits.

Georges de Someville savait cette lettre par cœur, et en regardant Hernandès, il lui semblait la lire en même temps que lui.

Quand Hernandès releva la tête, il était pâle, ses lèvres tremblaient nerveusement, et de ses yeux soudainement voilés deux larmes glissèrent.

Il regardait Georges avec une indicible expression de reconnaissance, d'affection fervente.

Il ne parlait pas; les mots ne lui venaient pas.

Son étrange émotion gagnait Georges de Someville.

Enfin, il put dire:

—Votre père était un grand cœur!.... Il a bien souffert.... Aimez-le toujours de toute votre âme!....

Georges lui serra la main.

—Mon ami, reprit Hernandès, je viens vous demander un service, un grand service.... Et, d'abord, avez-vous confiance en moi?

—Est-ce que je ne vous l'ai pas prouvé en vous faisant lire cette lettre?

—Eh bien! cette lettre, il faut me la confier.... Sur mon honneur, je vous la rendrai.... et vous n'aurez pas à craindre qu'il en résulte une honte quelconque pour votre famille.... Dites, voulez-vous que je la garde pendant quelque temps?

Il croyait que Georges hésiterait; le jeune homme répondit aussitôt:

—Vous la tenez, mon ami, gardez-la.... Vous me la remettrez quand vous voudrez.... Et je suis bien sûr qu'elle est entre de bonnes mains.

Alors, Hernandès, ne contenant plus l'émotion qui lui gonflait la poitrine, prit Georges dans son bras, le serra dans une étreinte passionnée et l'embrassa comme l'enfant qu'on adore.

VIII.

LE PIÈGE.

Cani avait fait ses rapports à la mère Vatin.

Celle-ci avait écouté le méchant gamin avec une minutieuse attention.

C'est ainsi que Campagnol, dans ses machinations odieuses, avait réuni contre l'innocence, contre la grâce naïve, contre la vertu, ces deux âges du vice.

Rien n'était odieux comme de voir cette vieille femme flétrie, aux cheveux blancs salis dans le déshonneur, se pencher vers cet enfant, produit de la débauche, qui s'en allait d'un pas fatal, avec un sourire cynique et cruel sur les lèvres, sur le chemin du crime.

Par quels liens cette femme et cet enfant étaient ils attachés à la fortune de l'amant de la Lorely?

Campagnol, nous l'avons déjà dit, avait trouvé le gamin dans un bouge où il allait parfois comme en découverte, sa nature blasée ayant souvent besoin du piment de l'aventure.

C'était un enfant qui accompagnait sa sœur, une grande sœur que l'alcool et la débauche avaient tuée.

Campagnol avait deviné son intelligence précoce et le vice déjà développé en lui; il s'était dit qu'un enfant, qu'un gamin pouvait passer partout et que celui-là lui rendrait des services.

Et il se l'était attaché au moyen de quelques pièces d'argent ou d'or.

Le gamin le servait comme il en aurait servi un autre,—pourvu qu'on le payât.

Le rôle de policier qu'il lui faisait jouer lui plaisait infiniment, et il était incapable de faire une distinction entre le bien qu'il ne connaissait pas et le mal dans lequel il vivait.

Le mal, c'était son atmosphère; c'était là seulement qu'il respirait à l'aise.

La vieille femme, elle, avait d'autres motifs pour servir Campagnol, qui était pour elle M. de Salmine.

Celui-ci avait été pour sa maison un "allumeur" plein d'entrain et qui lui avait fait une clientèle dorée qui la menait à la fortune.

Puis, il s'était posé auprès d'elle avec des allures mystérieuses qui lui donnaient à réfléchir. Qui était-il au juste? Elle ne savait pas, mais elle était sûre qu'il était très fort, et elle le craignait. Elle le craignait et elle avait confiance en lui.

—On doit s'attendre à tout de sa part, pensait-elle, et il faut cent fois mieux être avec lui que contre lui.

Enfin, il exerçait sur elle une influence étrange, faite de toutes ces impressions diverses et augmentée d'un réel prestige; c'était son idéal d'homme, à elle!

Très-avare, elle était très-lâche, peureuse, tremblante à la moindre menace; l'appât du gain la poussait, mais sa poltronnerie l'amollissait.

(A continuer.)

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente provisoire de syndic.

Beaux meubles neufs assortis.

James C. Monroe vs ses Créanciers.

[illegible] Civile de District pour la paroisse d'Orléans. [illegible] KERNAGHAN [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de shérif de propriété foncière et manufacture de glace, incluant bouilloires, machines dépendances, etc.

A des conditions de crédit.

Simpson & Vizard vs People's Ice Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 33,579.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procèderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Cinq certains terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages privilèges, servitudes et avantages y appartenant, et tout l'attirail qui se trouve sur les deux constituant les machines, appareils et tous autres objets faisant partie de la fabrique de glace situés dans le Premier District, carré borné par les rues Fulton, Notre-Dame, Front et Julia, désignés comme terrains 5, 6, 7, 8 et 9, sur un plan comme le plan de J. A. Beard, dûment certifié par Hugh Grant, voyer, en date du 12 janvier 1852, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire, lesquels terrains mesurent d'après le dit plan comme suit:

Le terrain No 5 mesure environ vingt-quatre pieds, huit pouces et quatre lignes de façade rue Fulton et Front, sur une profondeur de cent-vingt-deux pieds, six pouces et deux lignes sur la limite du terrain No 4; et cent vingt deux pieds, sept pouces et sept lignes sur la ligne du terrain No 6. Le terrain No 6 mesure environ vingt quatre pieds, deux pouces et trois lignes de façade sur chacune des rues Fulton et Front, sur une profondeur de cent-vingt-deux pieds, sept pouces et sept lignes, sur la limite du terrain No 5; et cent vingt deux pieds, neuf pouces et quatre lignes sur la ligne du terrain No sept; le terrain No 7 mesure environ vingt-quatre pieds, huit pouces, quatre lignes de façade rues Fulton et Front, sur cent-vingt-deux pieds, onze pouces et une ligne sur la ligne du terrain No 8, et cent vingt-deux pieds, neuf pouces et quatre lignes sur la ligne du terrain No 6.

Le terrain No 8 mesure environ vingt-quatre pieds, huit pouces et trois lignes de façade rues Fulton et Front, et cent vingt deux pieds, onze pouces et une ligne sur la ligne du terrain No 7; et cent vingt-trois pieds et six pouces sur la ligne du terrain No 9. Le terrain No 9 forme le coin des rues Fulton et Julia, et mesure vingt-quatre pieds, huit pouces et cinq lignes de façade rues Fulton et Front; et cent-vingt-trois pieds, deux pouces et deux lignes de façade rue Julia; et cent-vingt trois pieds, six pouces sur la ligne du terrain No 8.

Saisi dans la susdite affaire.

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation des demandeurs, soit une somme de $1,050.00 maintenant due sur des coupons de bons émis par la compagnie défenderesse, et 5 0/0 honoraires d'avocat sur le montant des bons et coupons ici en litige; l'acquéreur assumant un montant égal à son enchère, coupons attachés aux bons comme suit: $1,050 échéant le 15 octobre 1891; $1,050 échéant le 15 avril 1892, $1,050 payable le 15 avril 1893, $1,050 payable le 15 octobre 1893, $1,050 payables le 15 avril 1894; $1,050 payable le 15 octobre 1894; $1050 payable le 15 avril 1895; et les frais et dépens, etc., du procès et de la vente.

L'acquéreur également assumera le paiement d'une somme égale à son enchère de 45 bons de la Compagnie de Fabrication de Glace du Peuple, en date du 16 avril 1889 payable six ans après date, garantis par hypothèque par acte passé pardevant John Bendernagel, ancien notaire, en avril 1889, 25 pour la somme de $1,000 chacun, et 20 pour la somme de $500 chacun, le reste, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

24 aout—24 31—sept 7 14 21 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée formant le coin des rues Annonciation et Première (borné par les rues Deuxième et Chippewa.)

Mme Veuve Gertrude Hummel vs Wm F. Brown.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 32 305.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances et tous les droits voies servitudes, privilèges et avantages lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro soixante dix sept, lequel est borné par les rues Première, Annonciation, Deuxième et Chippewa, désigné comme lot No 73 et mesure vingt cinq pieds, quatre pouces de face à la rue Annonciation, même largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt quatre pieds trois pouces et cinq lignes sur le côté le divisant du lot No vingt deux, et cent vingt trois pied dix pouces et trois lignes de profondeur et façade à la rue Première, le dit lot formant le coin des rues Annonciation et Première.

Etant la même propriété acquise par le défendeur par achat de la succession de Maria S. Brown, d'après acte fait pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le 5 octobre 1889.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans

24 aout—24 31—7 14 21 26 sept—

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Gulf States Land and Improvement Company vs Vve Moonie Albert.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—Nos 19,942.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au No 86 rue Cypress entre Clara et Magnolia le LUNDI, 31 août 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un lot de groceries d'après un inventaire enregistré en mon bureau saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

aout 20 25 31

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Huitième Etat Annuel.

La Compagnie, conformément à sa charte publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1890:

Primes reçues		
Sur risques d'incendie	$484,476 26	
Sur risques de rivières	20,208 32	
Sur risques de mer	10,495 59	
		$515,180 17
A ajouter: Primes non acquises de 1889		114,598 32
Total des primes		$629,768 49
A ajouter: Intérêt et profits et pertes		19,211 53
Revenu total		$648,980 02
A déduire: Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$192,120 82	
Sur risques de rivières	1,654 72	
Sur risques maritimes	2,286 74	
Total pertes payées	$196,062 28	
Primes remboursées et cancellations	56,?33 23	
Commissions	78,131 15	
Réassurance	36,600 84	
Taxes et licences	9,804 4[illegible]	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc.	42,172 01	
Total des déboursés		$419,663 91
Surplus		$229,316 11
Desquels—		
Réservé pour risques non expirés	$133,231 10	
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	41,982 31	
Profits nets	54,102 70	
		$229,316 11

ACTIF (A la valeur du marché.)

Comptant en main, à savoir:		
En banques	$87,368 97	
Au bureau	4 228 46	$91,597 43
$100,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission [illegible]		105,000 00
$120,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, y compris numéros tirés		188,400 00
$25,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent		30,000 00
$20,000 bons de la Louisiane 4 pour cent		27,600 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)		47,610 00
Une action du capital du N. O. Board of Trade		20 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange		150 00
25 actions de la N.O. Warehouse Co		525 00
Une action French Opera House Co.		200 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co.		50 00
Primes en cours de perception		66,195 68
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc.		2,000 00
		$559,348 11

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	40,000 00
Dividendes non payés	2,032 00
Réservé pour risques non expirés	133,231 10
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	41,982 31
Balance (non compris le dividende de juillet 1890)	42,102 70
	$559,348 11

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1891.

M. T. DUCROS, notaire.
12[illegible] rue Gravier,

Nous, membres du Comité de [illegible] de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un examen [illegible] de l'actif de la compagnie, que l'état ci-dessus en représente correctement [illegible]

(Signé) J. H. [illegible]
FRANK [illegible]
THOS. J. [illegible]
F. G. [illegible]

A une réunion du Conseil de [illegible] QUATRE POUR CENT [illegible]
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Nlle-Orléans, [illegible] 1891.

Athénée Louisianais.

Concours littéraire de 1891

Nous donnons ci-dessous le programme du concours pour l'année 1891.

Les dispositions adoptées l'année dernière, pour rendre aux concurrents la tâche plus attrayante et plus facile, restent les mêmes:

Liberté entière est laissée à chacun d'eux de traiter le sujet qui lui plaira.

Les concours annuels de l'Athénée se recommandent d'eux-mêmes aux sympathies de notre population; la médaille décernée par cette Société est un titre toujours honorable, souvent utile dans la vie pratique.

PROGRAMME

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque concurrent de l'une ou l'autre classe traitera un sujet de son choix.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert du 20 juin 1891 au 31 janvier 1892.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 1er février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Chaque devise d'homme, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule H; chaque devise de dame, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule F.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 725.

Proclamation de Quarantaine.

DEPARTEMENT EXECUTIF
ETAT DE LA LOUISIANE.

CONFORMEMENT A LA RECOMMANDATION du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, ainsi qu'il est dit dans une résolution adoptée par ce corps dans une réunion tenue en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 9me jour d'avril 1891, et en vertu de l'autorité qui m'est investie par la Section 3048 des Statuts Révisés de cet Etat, moi, FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, émets ma proclamation de quarantaine, pour prendre effet à partir de VENDREDI, LE PREMIER JOUR DE MAI 1891, dans les formes suivantes.

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI, et venant de ports américains intertropicaux et des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants:

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports qu'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'il viennent, sont infectés; c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou qui en ont eu pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine, sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de TROIS (3) JOURS PLEINS à partir de l'heure de leur désinfection complète.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Tous les navires arrivant de ports infectés ou soupçonnés d'être infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard pourront devenir infectés, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, du Lac Borgne ou Lac Charles, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de QUARANTE (40) JOURS, ainsi qu'une complète désinfection.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements énforcés par cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis de procéder rigoureusement contre toutes violations des dites lois quarantenaines de l'Etat.

[SCEAU] Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton-Rouge, ce 14me jour d'avril A. D. 1891.

FRANCIS T. NICHOLLS.

Pour le Gouverneur:
J. F. MASON, Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter la mise à exécution des règlements de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes fentures de laine, de tous matelas, tapis, rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en osier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consignataires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagages capables de s'endommager par l'eau en cas de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une texture délicate, car ils auraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. La cargaison doit, autant que faire se pourra être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et à nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement la dite cale et placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible. Les navires portant des fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention, ainsi que les frais de détention, etc.

18 avril—

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is [illegible] published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

[illegible]

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

[illegible]

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73......CHARTRES......73

Avis aux Créanciers.

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency)
Washington, D. C., 9 juin 18[illegible]

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association."

Un Dividende de 2 pour cent, faisant en tout 82 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 18[illegible] [illegible] Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont [illegible] reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM,
Contrôleur de la circulation
(Comptroller of the Currency)

M. Arenstein, A. M. Agostini,
P. Alzerate, A. Alciator,
Joseph Batt, Joseph Bruguere,
A. Bayhi & Co., Dr. I. Bordes,
W. Bidell, W. E. Bell, adm.,
B. Benjamin & Co., A. Bedault & Co.,
Louis Bellie, Bercier & De Bussy,
L. Bibolet, F. Beltan,
J. Branden, F. Breen,
J. F. Bartholomy, Louis Bonsec,
Bornio & Bro., E. Bettins,
C. Barbe, E. H. Barfrede,
J. A. Blaffer & Co., W. Alexandre Boss,
Jean Ballenole, J. A. Berdusel,
Samuel Bonders, Commeaux & Lambert,
James D. Coleman, F. Calloway, agent,
Amadis Couturie, F. Cazo,
Lucy Curtis, François Carrere,
Creole Fire Co. No. 9, Cassidy & Miller,
F. Cusse, agent, F. Cosse,
Eugene Coulon, E. Connell,
J. Cassard, L. Charest,
J. H. Chipot, Herman Curtius,
Louis Chaplain, John Crickard,
Etienne Dubois, Dubois & Lacassagne,
Mme Louis De Galle, P. Duchesne,
T. E. Dunbar, A. Delamotte,
P. Dejan, J. C. Denis,
Arthur Denis, [illegible]
Dominique Doux, George Dagan,
O. Drenet, G. M. Dell,
A. Dumestre, M. T. Ducros,
Duvallier & Co., A. De Sainte Gème,
M. Escoffier, Manuel Elliot,
Percival Forgey, Florian Flauge,
F. B. Flettes, Foley, [illegible]
J. A. Fernandez, [illegible] Fusch,
Fritz & Brandes, Charles Fies,
B. B. Frank, M. Fallex,
Gustave Fuselle, E. C. Feneur,
Falber & Gonsenheim, G. R. Finlay,
Mme Geo. Fourcade, Joseph Greenghelms,
Joseph Geisinger, Generally & Allen,
T. Generally, A. Grouchy,
Isadore Gerand, Fred Good,
Goldenbow & Kelly, Mme Arecio Guivans,
G. H. Gardner & Co., Howard Garman,
E. Guinault, J. Garidel,
E. J. Hamilton, Holmes & Vignes,
E. J. Hemans & Co., George Hirt, M. C.,
Mme Anna Hill, E. Harvey,
U. C. Holtz, [illegible]
Marx Israel, Imant Ayoub & C.,
Johnson & Manson, O. B. Johnson,
Jeanmonod & Co., J. M. Justitinini,
B. Jahrens, J. Jenfroid,
Harriet Johnson, Emile Kern,
O. W. Kuilenden, Kendig & Co.,
Dr E. Kuenemann, Anatole Lacune,
Joseph Larvies, E. Leplace,
M. Lamason, E. Larousse,
J. L'Hote & Co., [illegible]
Edward Lischy, Laing & [illegible]
Labourse & Doble, Mme J. E. Legrand,
T. Lafer, La. Ice Manufact. Co.,
G. A. Lanaux, Peter Lamm,
E. Mandenac & Co., Charles Massac,
A. J. Montels, J. Mandin,
M. Mahn, E. Musgrove, agent,
P. Mason, O. M. Mangin,
J. G. Monroe, curator, Maignan & Labadie,
Chas Massien, Succ. de J. Manand,
Philip McCabe, T. Moreau,
Lucien Mallo, Orville Mariany,
A. May, V. Maignan,
Dr A. Mercier, H. Marks,
Michael Meilvar, Marcille Sivette,
Morton & Eoll, Frank Oberhauser,
A. Olivier & Co., H. D. Ogden, ag.,
SaFablo, S. P. Purnsly, ag.,
Mme Anna Perigna, Pritchard & Ee,
A. Petit, Perkins, Swan,
H. Podevre, S. E. Packard,
A. Pellacie, E. Piffet,
T. Pons, Planters Cotton Press,
A. Quinlo Fils, E. Rabeau,
E. Royer & Co., J. Roviers,
J. Straus, Mme Anna Sager,
J. E. Sarrasin, William Swasey,
G. Schmidt, Southern Ranch C. Assn,
Strauss, Swarbrecker & Dryer,
E. Smith, H. F. Starokan,
M. Scot, Schneider & Bievier,
Smith & Co., J. Siegfriend & Co.,
P. Stancho, S. Seabury,
D. H. Symart, J. J. Stewart,
J. R. Saulari Schuller, F. Sechlet,
David Steinds, O. B. Singleton,
Mme M. S., Alfred Shaw,
E. F. Schmiedeers, F. Samaneath,
H. N. Sorts, E. A. Terrebonne,
Nicholas Th[illegible], S. M. Todd & Co.,
A. Tesseo, E. A. Tyler,
[illegible] M. Todd, M. A. Vogel,
W. Van Benthuysen, Jas A. Vignaud,
E. J. Vorster, François Voirin,
Philip Vallerie, Adolph Watz,
Philip Wagner, L. A. Wiltz,
Wm. Whan, Succ. de James Wilson,
Wilkerson & Mosely, E. E. W. [illegible],
S. Wagner, M. A. [illegible]
E. Zell & [illegible]

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No [illegible]
15 Poste de la Cie de Pompe No [illegible]
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 1 Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No [illegible] Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No [illegible]
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No [illegible] Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julia et Commerce.
71 Pied de la rue Julia, Dépôt & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe [illegible] rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe [illegible] rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
131 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bar[illegible]
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Can[illegible]
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place [illegible]
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe Dumaine.
231 [illegible] Esplanade.
232 [illegible] et Esplanade.
234 [illegible] et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe [illegible] Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison [illegible]
241 Poste de la Cie de Pompe Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Fran[illegible]
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et [illegible]
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe [illegible] Esplanade.
312 Station de Police, [illegible]
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-[illegible]
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No [illegible] rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
6[illegible]0 Royale et Dauphine.